

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 74 (dont 11 procurations)

N°15

OBJET :

UNIVERSITE DES
ETOILES DU SPORT
A VICHY

PARTENARIAT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 5 AVR. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 5 AVR. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY (à partir de la délibération n°6) - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n°21) – M. AURAMBOUT (à partir de la délibération n°4) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la délibération n°4), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – F. HUGUET - J. COGNET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT (de la délibération n°1 à la délibération n°20 et à partir de la délibération n°25) - M. GUYOT – A. CHAPUIS - J. BLETTYERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (à partir de la délibération n°6) - MC. STEYER (à partir de la délibération n°14) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J.S. LALOY à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°5), Vice-Président.

Mmes et MM. C. BERTIN à A.G. CROUZIER - B. BAYLAUCQ à MC. VALLAT – A. DAUPHIN à A. CORNE – P. SEMET à F. SKVOR - C. BENOIT à MO. COURSOL – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KAJDAN à JL. GUITARD – G. MAQUIN à JJ. MARMOL – JP. SALAT à M. JIMENEZ – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. H. DUBOSCQ - F. BOFFETY – F. MINARD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le concept des Etoiles du Sport a pour vocation de façonner les plus grands sportifs en encourageant les rencontres et partages d'expériences intergénérationnelles et inter-disciplinaires,

Considérant que les Etoiles du Sport prennent chaque année une dimension nouvelle et se construisent sur la base des différentes évolutions apportées : création du Comité d’Ethique, organisation de l’Université des Etoiles, mise en place de l’activité « Partage mon Sport »,

Considérant que les Étoiles du sport regroupent l’élite française de la jeunesse du très haut niveau, les futurs champions du monde, olympiques, paralympiques et d’Europe dans leurs disciplines,

Considérant que les jeunes sont encadrés par des parrains de renoms réunissant ainsi le plus haut niveau du sport français,

Considérant l’intérêt conjoint des Étoiles du Sport et de Vichy Communauté d’organiser l’Université d’été à Vichy en 2019 et 2020, et plus durablement jusqu’en 2024,

Considérant la volonté de renforcer la stratégie et la visibilité de Vichy Communauté sur l’économie du sport,

Considérant les atouts de Vichy Communauté à savoir des équipements sportifs de grande envergure, du savoir-faire en matière d’accueil d’événements nationaux et internationaux...) qui méritent d’être renforcés par une meilleure articulation avec le monde du très haut niveau et particulièrement avec les jeunes sportifs de haut niveau valides et handicapés,

Considérant le contrat de partenariat signé le 22 mars 2019 entre Alizeum et Vichy Communauté prévoyant la possibilité pour Vichy Communauté de rechercher des partenaires privés et institutionnels (pour information : budget global annuel de la manifestation d’environ 100 000 € dont plus de la moitié financée par des recettes, soit un coût net annuel inférieur à 50 000 € pour Vichy Communauté),

Considérant la nécessité de prévoir un cadre juridique pour l’encaissement des recettes de partenariats de l’Université des Etoiles du Sport à Vichy, par le biais d’une lettre d’engagements réciproques valant contrat entre des acteurs privés et Vichy Communauté (sponsoring),

Propose au Conseil Communautaire :

- d’autoriser M. le Président ou son représentant à signer les lettres d’engagements réciproques pour tout partenariat inférieur à 20 000 € HT, qui comporteront les obligations de l’agglomération et du partenaire au titre du sponsoring.

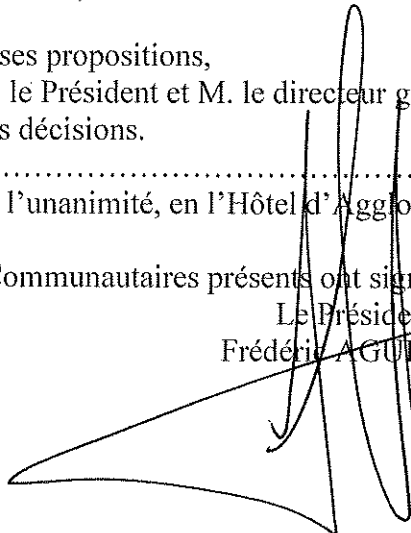
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ses propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l’exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l’unanimité, en l’Hôtel d’Agglomération Vichy Communauté,
le 28 mars 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 15 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019
UNIVERSITE DES ETOILES DU SPORT A VICHY - PARTENARIAT

.....
Date de décision: 28/03/2019

Date de réception de l'accusé 05/04/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28MAR2019_15

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190328-28MAR2019_15-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 15.pdf (99_DE-003-200071363-20190328-28MAR2019_15-DE-1-1_1.pdf)